

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 23 janvier 2001 à 20 heures, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Claudine Blondeau, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Normand Héroux, Pierre Hurtubise, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

L.I.P., a. 169

Madame Carole Marchand a participé à la réunion au moyen d'une communication téléphonique pour les débats concernant le point 5.3 de l'ordre du jour.

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Claude Roy

**Sont également
présents :**

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Madame Huguette Richard, directrice générale adjointe
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires

Absences

Mesdames Claudine Blondeau, Marie-Claire Giguère, Ginette Lechasseur
Monsieur Robert Filteau

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

65-CC-2000-2001
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Larouche que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2000
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Résiliation du bail - CLSC
 - 5.2 Coopération et développement international - Orientations
 - 5.3 Demande de révision de décision

6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines :
 - 9.1 Régime rétrospectif en CSST - Établissement de la limite par réclamation
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
 - 10.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2001-2002
11. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement :
 - 11.1 Budget révisé 2000-2001
12. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 12.1 Projets d'investissement pour l'année scolaire 2001-2002
13. Affaires du Service du développement institutionnel
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Ajournement ou clôture de la séance

66-CC-2000-2001
Procès-verbal de la
séance ordinaire
du 28 novembre 2000

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2000 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée unanimement

67-CC-2000-2001
Résiliation du bail -
CLSC Longueuil-Est

CONSIDÉRANT les négociations entre la Commission scolaire Marie-Victorin et le CLSC Longueuil-Est;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 317-11-01 du conseil d'administration du CLSC Longueuil-Est;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du conseil des commissaires du 7 novembre 2000;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de résilier le bail du 1175, Ste-Foy, Longueuil;

QUE cette résiliation soit effective le 31 décembre 2000;

ET QU'EN contrepartie, le CLSC Longueuil-Est verse à la Commission scolaire Marie-Victorin une compensation de onze mille cinq cent quarante-cinq dollars (11 545 \$) correspondant à un mois de loyer additionnel.

Adoptée unanimement

68-CC-2000-2001
Adhésion à la
Coopérative de
développement
international

CONSIDÉRANT la volonté de la Fédération des commissions scolaires du Québec de mettre sur pied une coopérative de développement international dans le but de mieux positionner les commissions scolaires sur le plan international;

CONSIDÉRANT que cette mise en commun des ressources du réseau des commissions scolaires permettrait à la Commission scolaire Marie-Victorin d'avoir une visibilité accrue;

CONSIDÉRANT l'expertise que nous avons développée dans la réalisation de projets

internationaux au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT l'apport pour la Commission scolaire Marie-Victorin d'avoir accès à de nouveaux marchés sur le plan international;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon :

S QUE la Commission scolaire Marie-Victorin devienne membre de la coopérative de développement international (catégorie B);

S QUE madame Huguette Richard, directrice générale adjointe, soit mandatée pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin pour représenter les intérêts de la commission scolaire et participer à l'organisation et la mise sur pied de la coopérative internationale.

Adoptée unanimement

L.I.P., a. 169
al¹,
al³, par. 3^o

À ce point de la séance, les commissaires votent pour consentir à ce que madame Carole Marchand participe à la séance par communication téléphonique. Il est 20 h 48.

L.I.P. a., 169
al²

Le quorum est constaté et la présidente est du nombre.

69-CC-2000-2001

Résultat du vote :

Pour : 16

Contre : 0

Les commissaires suivants ont consenti à ce que l'on procède par ce moyen de communication :

Mesdames : Claudine Blondeau, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Colette Larose, Lise Larouche, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Nicole Leblanc, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Normand Héroux, Pierre Hurtubise, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

70-CC-2000-2001
Demande de révision
de décision - Élève
NATK21548203

CONSIDÉRANT la demande de révision soumise à la commission scolaire par l'élève NATK215482203;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'audition des intéressés lors de l'examen de cette demande;

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Chamberland :

QUE la commission scolaire maintienne la décision du directeur du centre dans ce dossier.

POUR : 6

CONTRE : 8

ABSTENTION : 3

La proposition est rejetée.

À compter de ce moment, la participation de madame Carole Marchand à la séance cesse; il est 20 h 55.

71-CC-2000-2001
Régime rétrospectif

CONSIDÉRANT les caractéristiques du régime rétrospectif de la CSST;

en CSST - Établissement de la limite par réclamation

CONSIDÉRANT que le choix de limite devait être confirmé à la CSST au plus tard le 15 décembre 2000;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier présentée à la rencontre du comité de travail du conseil des commissaires du 12 décembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Quintal :

S QUE le choix de 9 fois la limite par réclamation pour l'année 2001 signifié par le directeur général à la CSST soit entériné.

Adoptée unanimement

72-CC-2000-2001
Politique relative à l'admission... pour l'année 2001-2002

CONSIDÉRANT la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Larouche :

QUE le document intitulé « Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2001-2002 » daté du 23 janvier 2001 soit adopté tel que présenté.

POUR : 12

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2 (dont celle de madame Colette Larose)

Adoptée majoritairement

73-CC-2000-2001
Budget révisé 2000-2001

ATTENDU QUE le « Cadre régissant la préparation du budget 2000-2001 » prévoit qu'une répartition définitive soit faite en tenant compte de la population étudiante officielle au 29 septembre 2000, des résultats financiers de l'exercice 1999-2000 et des règles de répartition budgétaire contenues au cadre;

ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion et le comité de travail du conseil des commissaires, après étude, recommandent l'acceptation du document « Budget révisé » du 15 janvier 2001;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE la révision budgétaire proposée au document « Budget révisé » 2000-2001 du 15 janvier 2001 soit acceptée.

Adoptée unanimement

74-CC-2000-2001
Projets d'investissement pour l'année 2001-2002

CONSIDÉRANT qu'un projet a été retiré du présent cadre budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'un projet a été ajouté au présent cadre budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'un projet a été modifié au présent cadre budgétaire;

CONSIDÉRANT le caractère urgent de certains travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc :

- S** **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin accepte la liste révisée des projets à caractère physique datée du 16 janvier 2001;
- S** **QUE** la résolution numéro 52-CC-2000-2001 soit rescindée à toutes fins que de droit.

Adoptée unanimement

75-CC-2000-2001
Clôture de la
séance

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery que la séance soit close.

Adoptée unanimement

Il est précisément 21 h 23 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
